

Dr Fabienne Hérault Bardin Médecin esthétique Consentement Eclairé Le peeling dépigmentant

Indications

Le peeling dépigmentant consiste à diminuer les tâches pigmentaires et unifier le teint. Il est préconisé pour les tâches type Mélasma, les tâches cicatricielles, les tâches du soleil. Le protocole est de deux séances à 1 mois d'intervalle.

Ce type de peeling convient à tous types de peau.

Consignes avant la séance

Ne pas prendre le soleil 1 mois avant l'acte.

Il est conseillé de prendre des compléments alimentaires type glisodine afin de mettre au repos les mélanocytes afin de réguler la pigmentation.

Les suites

Une desquamation plus ou moins modérée sera visible 2, 3 jours après la séance.

Elle durera environ 7 jours.

De légères rougeurs peuvent apparaître.

Aucune éviction sociale est à prévoir.

Les soins après la séance

Une crème de jour, une crème de nuit et une protection solaire vous seront remises lors de la première

La protection solaire est indispensable dans la suite du traitement.

Vous pourrez appliquer du maquillage dès le lendemain de la séance.

Il est essentiel de ne pas arracher les peaux et de les laisser tomber toutes seules.

Effets secondaires possibles

Les complications telles que les troubles pigmentaire (hyper pigmentation) ou des rougeurs peuvent apparaître.

Pour éviter tout effets indésirables, il est impératif de bien respecter les consignes du médecin.

Je certifie que le **Dr Hérault Bardin** m'a exposé tous les risques inhérents à ce geste. Je reconnais que j'ai pu poser toutes les questions concernant cette intervention et que les explications ont été claires et compréhensives.

Par le présent document, j'autorise le **Dr Hérault Bardin** ou son **Assistante** à réaliser sur moi le traitement.

Je donne mon consentement libre et éclairé à l'acte mentionné.

Le .../.... Signature Nom, Prénom